

LES JEUX

AVEC CE MOIS-CI LE CONCOURS

GAGNEZ
CHAQUE MOIS
LE KIT DU
MODÈLE CACHÉ !

RÈGLEMENT

ARTICLE PREMIER

AUTO 8 organise de mai à octobre 86 un concours intitulé « Jeux de l'été 86 ».

ARTICLE 2

Ce concours est ouvert gratuitement à toutes les personnes résidant en France ou dans les pays limitrophes à l'exclusion des collaborateurs d'AUTO 8, des membres de leur famille et des fournisseurs habituels de la revue.

ARTICLE 3

Les concurrents doivent chaque mois découvrir le modèle « caché » et répondre à la question subsidiaire du concours en utilisant obligatoirement le bulletin-réponse prévu à cet effet et qui se trouvera dans chaque numéro d'AUTO 8 ou pourra être retiré au journal.

ARTICLE 4

Tout bulletin non conforme incompréhensible, non complet ou raturé sera éliminé. Les bulletins photocopiés seront refusés. Ne pourront être acceptés que les bulletins ayant été imprimés par AUTO 8.

ARTICLE 5

Un même concurrent peut envoyer un maximum de 10 bulletins. Si un même concurrent envoie plus de 10 bulletins, tous les bulletins seront considérés comme nuis.

ARTICLE 6

Les bulletins-réponses devront être expédiés sous enveloppe affranchie au plus tard le 30 de chaque mois à AUTO 8, Jeux de l'été, 15-17, quai de l'Oise, 75019 Paris.

ARTICLE 7

Le dépouillement des réponses se fera de la manière suivante :

- seront d'abord sélectionnés les bulletins donnant la bonne identité du modèle « caché » ;
- puis parmi eux, celui donnant la réponse exacte de la question subsidiaire ou à défaut celui s'approchant le plus de celle-ci par défaut ou par excès.

ARTICLE 8

AUTO 8 se réserve le droit de publier les noms, adresses et photographies des gagnants.

ARTICLE 9

Le gagnant de chaque mois remportera le kit du modèle à découvrir.

ARTICLE 10

AUTO 8 ne pourrait en aucun cas être tenu responsable si par suite d'un cas de force majeure, le concours devait être reporté ou annulé.

ARTICLE 11

Toutes contestations ayant trait aux réponses du concours ne seront acceptées que dans un délai de 15 jours après publications des résultats. AUTO 8 aura un droit souverain pour l'arbitrage des litiges éventuels.

ARTICLE 12

Le simple fait de participer aux « Jeux de l'été 86 » d'AUTO 8 implique l'acceptation du présent règlement.



Le gagnant du MACHO ENDURO (SICCOM) lors de la remise de son modèle :

Le nombre de bulletins reçu AUTO 8 était : 2 166

BONNE CHANCE !

En juillet le modèle caché de la société ROBBE était le PROGRESS 4WD



Le nom du gagnant sera publié en Octobre

LE GAGNANT DU MACHO ENDURO (SICCOM) est monsieur Gwenael BEDEX de PLOEMEUR 56270
Bulletin validé chez LORIENT MODELISME à LORIENT

UN CONCOURS IDENTIQUE EST ORGANISÉ DANS *MODÈLE MAGAZINE* (1 kit à gagner)

DE L'ÉTÉ

DE LA SOCIÉTÉ



QUEL EST CE MODÈLE CACHÉ ?
(dont le nom figure dans la liste ci-contre)



GAMME TAMIYA

- LEOPARD
- GUEPARD
- KING TIGER
- HONDA
- WILD WILLY
- SUBARU BRAT
- THE FROG
- PORSCHE 956
- GRASSHOPPER
- MITSUBISHI PAJERO
- RC HORNET
- HOTSHOT
- TOYOTA 4 x 4
- TOYOTA TOM'S
- WILD ONE
- THE FOX
- NEWMAN PORSCHE
- RC ROAD WIZARD
- SUPERSHOT
- BOOMERANG 4 x 4



DATE LIMITE D'ENVOI : 31 SEPT 1986 (le cachet de la poste faisant foi).

BULLETIN DE PARTICIPATION

A retourner à AUTO 8 — Les Jeux de l'été
15/17, quai de l'Oise, 75019 Paris.

Sous enveloppe affranchie à 2,20 F.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Question principale

Quel est le nom du modèle caché : _____

Question subsidiaire

Quel sera le nombre de bulletins
de participation reçu par AUTO 8 _____

AUTO 8
le magazine de la voiture radio commandée

OBLIGATOIRE

Cachet de votre
détaillant en
modélisme